



CONFIDENTIEL

N°WL.....2631.....DG/8.1

A

17 JUL. 2014
DG/8.1

Monsieur l'Ambassadeur, Secrétaire Général

Objet: Proposition de soumission de la candidature du Maroc au Conseil des Droits de l'Homme (CDH) pour la période 2017-2019.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Monsieur le Secrétaire Général que le mandat des pays ayant été élus, avec le Maroc, pour un mandat de 3 ans, au Conseil des Droits de l'Homme (CDH), le 12 novembre 2013 à New York, prendra fin le 31 décembre 2016.

A ce jour, seuls la République Populaire de Chine, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique ont déjà soumis leurs candidatures pour un deuxième mandat au CDH pour la période 2017-2019.

S'agissant du continent africain, 4 sièges sont à pourvoir au sein du Conseil, pour la période 2017-2019, après la fin du mandat du Maroc, de l'Algérie, de la Namibie et de l'Afrique du Sud.

Compte tenu du contexte actuel de l'évolution de la question nationale, et des échanges vifs entre le Maroc et l'Algérie, lors des deux sessions précédentes du CDH, en raison de l'obsession algérienne sur cette question, cette Direction estime que la présence du Maroc au Conseil dans les années à venir est impérative. A cette fin, cette Direction propose, après l'assentiment de Monsieur le Secrétaire Général, d'entamer discrètement la campagne diplomatique, en attendant la soumission officielle, le moment venu, de la candidature du Maroc au CDH et ce, pour les raisons suivantes :

1. Le Maroc sera, le deuxième pays africain après la Tunisie, à soumettre sa candidature pour la période 2017-2019, étant précisé que la Tunisie a déjà notifié aux Missions Permanentes à Genève sa candidature au CDH pour la même période ;
2. Le Maroc aura plus de temps de conclure les arrangements de soutien réciproque, afin d'éviter toute précipitation, le moment venu, au cas où l'Algérie soumettrait sa candidature pour la même période ;
3. L'importance pour le Maroc d'y siéger, afin de continuer à faire entendre sa voix, et contribuer aux efforts internationaux visant le renforcement du système des Nations Unies des Droits de l'Homme (Initiatives, responsabilités au CDH... etc.) ;
4. La présence du Maroc au CDH lui permettra davantage de faire face aux pressions algériennes en vue de faire adhérer les Etats membres du CDH à son argumentaire relatif à l'impératif de la mise en place d'un mécanisme de surveillance des Droits de l'Homme au Sahara marocain et la nécessité d'impliquer l'Union Africaine dans le règlement du différend sur le Sahara ;
5. Le Maroc continuera à être courtisé, par plusieurs pays, et impliqué dans le cadre des démarches de consultations préalables à la présentation des résolutions et décisions du Conseil des Droits de l'Homme (CDH).

Les instructions de Monsieur le Secrétaire Général sont sollicitées à ce sujet.

Haute responsabilité

Azzeddine FARHANE
Azzeddine Farhane
Directeur des Nations Unies
et des Organisations Internationales

